



CIRCULAIRE N° 2174 /MBPE/DGD du 22 NOV 2021

(Diffusion Générale)

**Objet :** Calcul du DUS au titre de la campagne  
cacaoyère 2021-2022

**Réf. :** Courrier Conseil du Café-Cacao n° CCC/281-2021/DG  
-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK du 11/10/2021

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers, que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, date d'ouverture de la campagne principale 2021-2022, la valeur du prix CAF de référence a été publié en intégrant le Différentiel de Revenu Décent (DRD) moyen de référence qui s'établit à 200 000 francs CFA la tonne.

Pour rappel, le DRD, qui est une prime versée directement aux producteurs, est exonéré de toute imposition (fiscalités et parafiscalités).

**Il en résulte que le prix CAF à retenir pour la liquidation du DUS (Droit Unique de Sortie), pour la campagne cacaoyère 2021-2022, est déterminé d'après le prix CAF de référence (1 345 872 francs CFA/tonne) après déduction du DRD (200 000 francs CFA/tonne), soit 1 145 872 francs CFA/tonne ou 1 145,872 francs CFA/kilogramme net.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

**Ampliations :**

- MBPE/Cab
- Conseil du Café-Cacao
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- GUCE CI
- OCOD
- Chambre de Commerce et d'Industrie CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie Européenne
- Chambre de Commerce et d'Industrie Française
- Chambre de Commerce et d'Industrie Britannique
- Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise
- Syndicat National des Transitaires
- Syndicat des Transitaires de CI
- SYNAT CI
- Toutes Directions Douanes



**Général DA Pierre A.**  
Officier de l'ordre National